



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/Paraguay/Corr.1
20 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

Corrigendum

PROPOSITIONS DE PROJET : PARAGUAY

- En page 7, paragraphe 1: *Remplacer le texte sous le titre* 'Recommandation' par le texte suivant :
 1. Le Secrétariat du fonds, ayant pris en considération l'engagement par le Gouvernement du Paraguay qu'à travers le projet PGF, le pays sera en mesure de réaliser la réduction de 50 pour cent de CFC par rapport à la période de référence d'ici 2005 et de 85 pour cent de réduction en 2007 sans autre assistance de la part du Fonds multilatéral (sauf les activités additionnelles qui ont été identifiées dans le PGF mais qui seront soumises à une réunion ultérieure du Comité exécutif), recommande l'approbation globale des projets suivants au niveau de financement indiqué ci-dessous: